



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Warden tenue le mercredi 21 juillet, à 19h45, à la mairie temporaire de Warden sise au 5383, rue Foster à Waterloo.

Présences :

Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Monsieur Stéphane Verreault, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Jean Parent, conseiller, poste numéro 6

Absences:

Madame Caroline Martineau, conseillère, poste numéro 2

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Joel McPherson, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 3.1. Autorisation de paiement - décompte progressif no 2 - construction du nouvel hôtel de ville et centre communautaire
4. LOISIRS ET CULTURE
 - 4.1. Entente en matière de loisirs avec la ville de Waterloo - 2026-2031
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte.

2026-07-103 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
Appuyée par monsieur Stéphane Verreault
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité de Warden adopte l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

**2026-07-104 3.1. AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 -
CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE ET CENTRE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE l'entreprise Gestinar inc. a présenté le décompte progressif no 2 relativement aux travaux de construction du nouvel hôtel de ville et centre communautaire;

ATTENDU QUE Mme Caroline Denommée, architecte, a analysé la demande de paiement et recommande le versement d'un montant de 246 459,09 \$, taxes incluses, conformément au certificat de paiement no 2 daté du 16 juillet 2026;

ATTENDU QUE les travaux exécutés jusqu'au 31 juillet 2026 sont jugés conformes aux plans, devis et aux exigences contractuelles, sous réserve des vérifications usuelles prévues au contrat;

Sur une proposition de monsieur Jean Parent

Appuyée par madame Barbara Talbot

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte le décompte progressif no 2 présenté par l'entreprise Gestinar inc. relativement aux travaux de construction du nouvel hôtel de ville et centre communautaire;

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 246 459,09 \$, taxes incluses, à l'entreprise Gestinar inc., conformément au certificat de paiement no 2 recommandé par Mme Caroline Denommée, architecte.

ADOPTÉE

4. LOISIRS ET CULTURE

**2026-07-105 4.1. ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE WATERLOO -
2026-2031**

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden souhaite offrir à sa population un accès diversifié à des activités et à des infrastructures de sport et de loisirs;

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo possède des infrastructures sportives et récréatives et organise différentes activités pouvant répondre aux besoins de la population de Warden;

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo et la Municipalité de Warden désirent conclure une entente en matière de loisirs pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2031;

ATTENDU QUE cette entente permettra aux résidentes et résidents de Warden de s'inscrire aux activités offertes par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Waterloo ainsi que par ses organismes partenaires, au même tarif que les résidentes et résidents de Waterloo;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Municipalité de Warden pour l'année 2026-2027 est établie à 10 601.00 \$, plus les taxes applicables, et que ce montant sera indexé annuellement conformément aux modalités prévues à l'entente;

Sur une proposition de monsieur Martin Labrecque

Appuyée par monsieur Stéphane Verreault

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte le protocole d'entente en matière de loisirs à intervenir entre la Municipalité de Warden et la Ville de Waterloo pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2031;

QUE le conseil municipal autorise le versement à la Ville de Waterloo de la contribution financière annuelle prévue à l'entente, laquelle est établie à 10 601.00 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2026-2027;

QUE les contributions financières des années subséquentes soient indexées conformément aux dispositions prévues au protocole d'entente;

QUE le maire, M. Philip Tétrault, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, M. Joel McPherson, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Warden, le protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-07-106 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de monsieur Serge Blanchard
Appuyé par monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 18h33

ADOPTÉE

Adopté ce 9 septembre 2026